

Décision N° CC-DEC-2023-023

27 septembre 2023

OBJET : MARCHÉ NETTOYAGE DES VITRES ET DES HUISSERIES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre du marché de nettoyage des vitres et des huisseries des bâtiments communautaires,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 21 septembre 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- d'attribuer le marché à l'entreprise LIPIEC Mikaël pour le lot unique.
- de signer le marché correspondant.
- Sachant que : l'offre retenue est la suivante : 21 473.00 € HT/an selon le BPU avec une révision annuelle selon la formule du CCATP.
- Le marché est à compter du 1er novembre 2023 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

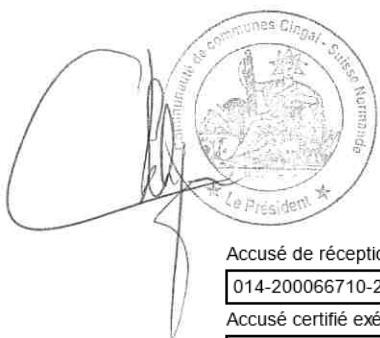
ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066710-20230927-DEC-2023-023-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2023
Publication : 03/10/2023

